

Séance du 2 juin 2016

L'an deux mil seize, le deux juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BARDON D. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. GRANGE F. Mmes. GREFFIER M-J. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. PÉRAULT S. PINEAU L. PLAULT E. RAGUIN N. SASSIER F.

Mme Élis PLAULT est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du quatorze avril deux mil seize. Monsieur le Maire indique qu'il rajoute deux points à l'ordre du jour : celui de délibérer sur une demande de diagnostic énergétique des bâtiments scolaires dans le cadre de la politique « Plan Isolation » de la Région Centre Val de Loire et la décision modificative n°1 concernant la section investissement du budget communal. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

1) Participation financière aux frais de gestion de l'école de musique de Descartes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** de reconduire la participation de la commune aux frais de gestion de l'École Municipale de Musique de DESCARTES pour l'année scolaire 2015-2016, **SOUHAITE** maintenir au même niveau (41,00 €), la part à déduire de la participation des familles, **FIXE** à quatre-vingt-deux euros (82,00 €) par enfant mineur originaire de la Commune le montant de cette participation : 50 % correspondant à la part à déduire de la participation des familles et 50 % au fonctionnement de l'école de musique.

2) Participation financière aux frais de gestion de l'école de musique de Sainte-Maure-de-Touraine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire la participation de la commune aux frais de gestion de l'École de Musique Communautaire de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES pour l'année scolaire 2015-2016, **SOUHAITE** maintenir au même niveau (41,00 €), la part à déduire de la participation des familles, **FIXE** à quatre-vingt-deux euros (82,00 €) par enfant mineur originaire de la Commune le montant de cette participation : 50 % correspondant à la part à déduire de la participation des familles et 50 % au fonctionnement de l'école de musique.

3) Convention d'adhésion de la commune avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire pour la mise à disposition d'agents

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE DE RECOURIR** au service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire permettant de faire appel au service de remplacement ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

II - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES PLAUDIÈRES

• Modification du prix de vente HT des lots du lotissement le Hameau des Plaudières

Monsieur le Maire propose d'abaisser le prix du mètre carré à 21,00 € HT. Le conseil municipal **DÉCIDE** de fixer le prix de vente HT du m2 des terrains viabilisés du lotissement à 21,00 €, **DIT** que les acquéreurs régleront en sus les frais de notaire, **PRÉCISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe du lotissement le Hameau des Plaudières et **DONNE POUVOIR et MANDATE** Monsieur le Maire ou tous clercs de Maître MONORY, Notaire à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES, pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

III - COMMUNAUTE DE COMMUNES

• Arrêté préfectoral du projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des communes de Loches Développement, du Grand Ligeillois, de Montrésor et de la Touraine du Sud

Monsieur le Maire présente les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Cette réforme implique de profonds changements pour les collectivités territoriales, notamment pour les structures intercommunales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le II de l'article 33 de la loi NOTRe dispose que les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) révisés selon les modalités prévues à l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales sont arrêtés au 31 mars 2016.

Considérant que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) crée une nouvelle communauté de communes par fusion des communautés de communes de Montrésor, Loches Développement, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud, Considérant que le projet de fusion des quatre communautés de communes du Sud Touraine est le plus à même de respecter le bassin de vie des habitants du Grand Ligeillois,

Considérant que la fusion des quatre communautés de communes est la plus à même de garantir et de renforcer la cohésion du Sud Touraine,

Considérant que le périmètre territorial du Syndicat Mixte du Pays Touraine Côté Sud est le plus pertinent pour mener à bien les actions de développement économique, d'aménagement du territoire et de développement touristique, déjà engagées,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité moins une abstention (M. Fabrice GRANGE), **APPROUVE** le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud.

• **Choix du nom du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des communes de Loches Développement, du Grand Ligeillois, de Montrésor et de la Touraine du Sud**

Vu la délibération approuvant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud,

Considérant qu'il est nécessaire que le nom du nouvel EPCI permette de l'identifier géographiquement facilement,

Le Conseil Municipal, **DECIDE** par 14 voix POUR, moins 1 ABSTENTION (M. Fabrice GRANGE) **DE PROPOSER LE NOM** « Loches Sud Touraine » pour le nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud.

• **Choix du siège du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des communes de Loches Développement, du Grand Ligeillois, de Montrésor et de la Touraine du Sud**

Vu la délibération n° 2016-053 approuvant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud,

Considérant que le bâtiment de Loches Développement est le seul en mesure d'accueillir les directions des services du nouvel EPCI,

Le conseil municipal **DECIDE** par 14 voix POUR et 1 abstention (M. Fabrice GRANGE) **DE PROPOSER D'INSTALLER LE SIEGE** du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud dans les locaux actuels de Loches Développement.

• **Détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des communes de Loches Développement, du Grand Ligeillois, de Montrésor et de la Touraine du Sud**

Vu la délibération n° 2016-053 approuvant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud,

Considérant que les simulations effectuées sur la base d'un conseil communautaire composé de 107 sièges n'ont pas permis de trouver une répartition des sièges respectant les dispositions réglementaires,

Le Conseil municipal, par 14 voix POUR et 1 abstention (M. Fabrice GRANGE)

DÉCIDE de proposer de retenir l'option de la répartition de droit commun pour le conseil communautaire soit 94 sièges au total dont un pour la commune de Draché.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un pacte financier et fiscal sera mis en place afin que les communes ne perdent pas de ressources fiscales ni financières. Les pertes fiscales seront annihilées via les attributions de compensation. Les pertes de dotations seront quant à elles compensées via des fonds de concours. Une charte sera signée en ce sens. Par ailleurs, aucune compétence ne sera redonnée aux communes en 2017. L'année 2018 sera marquée par un travail d'harmonisation au niveau du territoire.

A l'aide des dernières simulations fiscales et du mixage des budgets 2016 et des comptes de gestion des quatre communautés, le projet de budget 2017 est en cours d'élaboration. Il corrigera les effets de la fusion tout en assurant un développement homogène du territoire.

IV - BÂTIMENTS SCOLAIRES

• **Demande d'un diagnostic énergétique des bâtiments scolaires : « Energétis Collectivité Bâtiment » dans le cadre de la politique « Plan Isolation » de la Région Centre Val de Loire**

Considérant la réalisation d'un état des lieux énergétiques des bâtiments communaux par le Conseiller en Energie Partagée de l'ALE 37, qui a permis de hiérarchiser les actions,

Considérant le souhait de la commune de mettre en place une démarche de réduction des consommations d'énergies en effectuant des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur les bâtiments de l'école, de la garderie, de la mairie et de la salle communale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** de réaliser un diagnostic « Energétis Collectivité Bâtiment » sur les bâtiments de l'école, garderie, mairie, salle communale, sis 15, rue de la Mairie, dans le cadre de la politique « Plan Isolation » de la Région Centre,

V - AFFAIRES GENERALES

• **Dissolution de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) d'Abilly**

Dans le cadre de la Loi du 07/08/2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la république dite Loi NOTRe, Considérant que cette Loi prévoit la réduction du nombre de structures intercommunales notamment celles des syndicats,

Considérant que la fusion des communautés de communes Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud figurant au schéma départemental de coopération intercommunale d'Indre-et-Loire

satisfait aux orientations fixées au III de l'article L.5210-1-1 susvisé.

Considérant que cette Loi implique la dissolution de l'EHPAD d'Abilly, par le transfert de compétence optionnelle en matière de gestion de ces établissements par la nouvelle communauté de communes créée de la fusion des quatre communautés de communes citées précédemment. Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DONNE SON ACCORD** pour la dissolution de l'EHPAD d'Abilly par le transfert de compétence optionnelle en matière de gestion de ces établissements par la nouvelle communauté de communes qui sera créée de la fusion des communautés de communes Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligueillois et de la Touraine du Sud.

QUESTIONS DIVERSES

• Trame verte et bleue

Monsieur le Maire informe les élus qu'à l'issue des lois Grenelle, la Trame verte et bleue a pour objectif de limiter les pertes de biodiversité, en participant à la préservation et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines en ville et dans le milieu agricole.

Dans ce cadre, une visite de la passe à poissons au barrage de DESCARTES est organisée le lundi 27 juin 2016 à 16h00 suivie d'une réunion à la salle des fêtes. Sont inscrits Monsieur Michel DOUET et Madame Marie-Jo GREFFIER.

VOIRIE

Monsieur François-Xavier BRION, adjoint délégué à la voirie, informe qu'il a effectué le marquage des travaux de voirie avec l'entreprise EIFFAGE et Monsieur Sébastien LUMET, le technicien de la Communauté de Communes du Grand Ligueillois. Il indique également que des devis ont été demandés pour 2 ralentisseurs : le 1^{er} à l'entrée du bourg, rue de la Mairie et le second, rue du 8 mai 1945.

Il indique également que les 300 tonnes de concassé provenant de l'ancien moulin de Ligueil seront livrés par l'entreprise BOURNAND de VILLEPERDUE. Ils serviront principalement à regarnir les chemins.

Ce matériau sera très utile pour réparer les chemins non revêtus qui ont été très dégradés suite aux pluies violentes.

• Jurés criminels

Monsieur le Maire informe que la réunion cantonale pour le tirage au sort de désignation des jurés criminels se tiendra le mardi 14 juin 2016 à 14h00 à la mairie de DESCARTES.

• Véhicule électrique

Monsieur le Maire indique aux élus que dans le cadre du projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la convention pour la participation de l'État pour l'acquisition d'un véhicule électrique a été signée le mardi 31 mai 2016 par Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'Environnement.

• SIEIL

Monsieur le Maire souligne aux élus qu'il a reçu une bonne nouvelle de la part du SIEIL : sa prise en charge totale des travaux d'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la nouvelle station d'épuration du bourg. La commune remercie le SIEIL pour cette participation financière.

• Rentrée scolaire 2016/2017 du RPI Esves & Manse

Pour la prochaine rentrée scolaire, l'accueil des 2 ans préinscrits (7) est souhaité par les municipalités du RPI. La nouvelle organisation des classes comprendra une classe de GS/CP à Marcé-sur-Esves. L'effectif total devrait être de 140 élèves.

Cela nécessite le recrutement d'une ATSEM pour 3 heures par jour tous les matins, du lundi au vendredi. Le coût supplémentaire sera pris en charge par les 3 communes du RPI.

• Cantine Esves & Manse

Madame Marie-Jo GREFFIER, adjointe, fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'association de cantine. Le prix du repas est légèrement augmenté, passant de 2,92€ à 2,95€. Suite à plusieurs démissions, il ne reste que quatre bénévoles pour gérer l'association. La commune remercie chaleureusement ces personnes pour leur investissement.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 7 juillet 2016.